



## **SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Bureau communautaire convoqué en application de l'article en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 4 novembre 2021 à 17 heures 15, au Pôle Mutualisé de Formation (PMF) à Saumur, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

### **Présents :**

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUALT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Armel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Loïc BIDAULT, Eric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Pierre de BOUTRAY, Alain BOISSONNOT, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND, Sébastien CAILLEAU, Nicole MOISY

### **Excusé(s) :**

Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Gilles ROUSSILLAT, Alain BOURDIN, Christian GALLÉ, Jacqueline TARDIVEL

### **Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Thomas GUILMET à Grégory PIERRE, Astrid LELIEVRE à Jackie GOULET, Gilles ROUSSILLAT à Fabrice BARDY, Alain BOURDIN à Jérôme HARRAULT

### **Absent(s) :**

Didier ROUSSEAU, Isabelle GRANDHOMME, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Jeannick CANTIN, Benoît LEDOUX

\*\*\*\*\*

**DECISION N° 2021-098- DB**

### **CONVENTION CADRE PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAIN**

#### **Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention cadre à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 41; «Contre» = 0; « Abstention » = 1, Non votant = 0

**DECISION N° 2021-099- DB**

**ZI DE MERON-PLAN DE RELANCE - ECOPATURAGE**

**Le Bureau décide :**

- **DE SOLLICITER** une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, dans le cadre du volet biodiversité du Plan de Relance,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à ce financement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2021-100- DB**

**POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE (PLC) - SUBVENTIONS AUX COMMERCES, A L'ARTISANAT ET AUX SERVICES DE PROXIMITE - AIDES FISAC ET PDLCA**

**Le Bureau décide :**

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « Clémence GEORGET » et d'**ENGAGER** la somme de 1 922 € de subventions d'investissement au titre du cofinancement Pays de la Loire Commerce Artisanat sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « COLINE COIFFURE » et d'**ENGAGER** la somme de 4 228 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « SARL VERON-SAULOUP » et d'**ENGAGER** la somme de 30 000 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « AMARY'LISS » et d'**ENGAGER** la somme de 4 793 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « SNC SCHMEISSER » et d'**ENGAGER** la somme de 27 376 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « ZABOU – La Bigouden » et d'**ENGAGER** la somme de 5 583 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **DE PRÉCISER** que ces subventions seront versées sous réserve de réception des justificatifs nécessaires au paiement et de la réalisation effective des opérations dans un délai d'un an à compter de la notification de l'aide,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer les conventions ci-jointes précisant les modalités d'intervention au profit des entreprises « SNC SCHMEISSER » et « SARL VERON-SAULOUP »,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2021-101- DB**

**VERIFICATION ET ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES DES BATIMENTS - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE, LA VILLE DE SAUMUR ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAUMUR**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saumur pour mener une consultation relative aux prestations de vérification et d'entretien d'ascenseurs et monte-charges.
- **D'APPROUVER** la désignation de la Communauté d'Agglomération Val de Loire comme coordonnateur de ce groupement de commandes.
- **D'AUTORISER** Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à signer la convention constitutive du groupement définissant les modalités de son fonctionnement ainsi que tout acte en découlant.

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2021-102- DB**

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)-DEMANDE DE FINANCEMENTS PAR LE PLAN DE RELANCE - ANNEE 2021**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du projet « Mise en œuvre des actions prioritaires du PAT du Saumurois »
- **DE SOLLICITER** la DRAAF, la Région des Pays de la Loire, l'ADEME au titre du Plan de relance et de l'appel à candidature PAT Pays de la Loire « Renforcer la dynamique des projets alimentaires territoriaux et accompagner la mise en œuvre des actions sur les territoires »
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2021-103- DB**

**EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS - ZA MOULIN DU PIN A VERNANTES**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la participation financière de la CASVL qui s'élève à 13 547,46€ comme détaillé ci-après :

- 10 731,15 € net de taxes pour le déplacement et l'enfouissement du réseau d'éclairage public,
- 2 816,31 € TTC pour le génie civil télécommunications.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte en découlant,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

#### DECISION N° 2021-104- DB

### APPLICATION DE LA CHARTE NATIONALE "QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT"

#### **Le Bureau décide :**

- **D'APPLIQUER** à compter du 1er janvier 2022 les engagements de la charte nationale « Qualité des réseaux d'assainissement » à savoir :

- ✓ Prendre une délibération par laquelle il décide d'appliquer la charte ;
- ✓ Réaliser les études préalables (études géotechniques, études et levés topographiques, recensement de l'encombrement du sous-sol, diagnostics de branchements, diagnostic amiante...);
- ✓ Privilégier la valeur technique des offres pour l'attribution des marchés de maîtrise d'oeuvre, de travaux et de contrôles de réception ;
- ✓ Réaliser les contrôles de réception conformément aux règles techniques de l'agence et la réglementation ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du Cycle de l'eau à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

#### DECISION N° 2021-105- DB

### AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS DE VENTE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAUGEOIS VALLEE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

#### **Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau potable pour le périmètre de l'ex-SIAEP de la région de Coutures (Secteur La Ménitré), fixant la part exploitant à 0,50 € HT/m3 à partir du 1er janvier 2021 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du Cycle de l'eau à signer l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau potable pour le périmètre de l'ex-SIAEP de la région de Coutures (Secteur La Ménitré) ;

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau potable pour le périmètre de l'ex-SIAEP de la région de Beaufort en Vallée, fixant la part exploitant à 0,45 € HT/m<sup>3</sup> à partir du 1er janvier 2021 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du Cycle de l'eau à signer l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau potable pour le périmètre de l'ex-SIAEP de la région de Beaufort en Vallée.

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2021-106- DB**

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES INVENTAIRES DE ZONES HUMIDES SUR 8 COMMUNES DU BASSIN DE L'AUTHION ET 24 COMMUNES DES BASSINS "THOUET ET LOIRE" DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel modifié pour l'inventaire des zones humides sur 8 communes et 24 communes, tel que présenté ci-après :

Fonds Européen de Développement Régional	99 289,50 €	50 %
Agence de l'eau Loire Bretagne	75 000,00 €	37.76 %
Région Pays de la Loire (CRBV Authion)	7 200,00€	3.63 %
Autofinancement CASVL	17 089,50 €	8.61 %
<b>Total (€ HT)</b>	<b>198 579 €</b>	<b>100</b>

- **DE SOLLICITER** une demande de report jusqu'au 30 avril 2023 ;

- **DE PRECISER** qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement sera envisagée en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;

- **D'AUTORISER** le Président ou la Conseillère déléguée en charge de la valorisation de la biodiversité à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision et à signer l'ensemble des documents y afférent.


Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

\*\*\*

La séance est levée à 20 heures 30

Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 10 novembre 2021

Fait à Saumur, le 10 novembre 2021  
Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire  
Maire de la Ville de Saumur

  
Jackie GOULET